

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'installer des postes de secours

Le 19 avril 2026

Commune de POUGUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de la Présidente de l'association « J'aime Pougues », d'organiser la manifestation « Faites de la N°7 », qui aura lieu le 19 avril 2026 de 05 heures à 21 heures sur le domaine public,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu d'implanter des postes de secours.

A R R E T E

Article 1er : La croix rouge est autorisée, dans le cadre de l'organisation de la « Faites de la N°7 », à implanter trois postes de secours le 19 Avril 2026 de 7h à 21h.

Article 2 : Les postes seront implantés :

- Impasse des Montais.
- Avenue de Paris intersection avec la rue J.J.Rousseau.
- Avenue de Paris intersection avec la rue de Bel Air.

Article 3 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, La Présidente de l'association « J'aime POUGUES », la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, le responsable des services techniques de la commune de Pougues-Les-Eaux, le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de la Nièvre, la Gendarmerie de Marzy, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 19 janvier 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand.

